PROCLAMATION

DU

CONSEIL PERMANENT

DU DÉPARTEMENT DE L'ISERE,

Aux Municipalités de ſon Reſſort, pour l'exécution de la Loi du vingt-deux Juillet, & celles du vingt-cinq du même mois, & la réquiſition de M. Monteſquiou, Général de l'Armée du Midi.

MAGISTRATS DU PEUPLE FRANÇOIS, appelés déſormais à vivre ſous une Conſtitution qui l'a créé à la Liberté, vous avez entendu le cri de la Loi, *la Patrie eſt en danger*; vous avez répondu à ce cri par le ferment de veiller ſur elle; vous vous êtes réunis, vos regards la couvrent de tous les côtés : ainſi, votre ſurveillance active, en aidant à la nôtre, va prévenir juſqu'à l'ombre même des troubles intérieurs qui pourroient déchirer ſon ſein; mais elle a beſoin de défenſeurs contre ſes ennemis du dehors. *Elle eſt en danger!*

A ce cri, l'énergie de vos Concitoyens & de tous les François s'eſt accrue; ils ont levé leurs bras pour ſecourir cette Mere commune : ils ſont prêts! Quelques-uns de ces généreux Citoyens, dévoués à la Patrie, vont être appelés les premiers à la défendre plus particulierement, & à marcher contre ſes ennemis du dehors.

Une réquiſition du Général de l'Armée du Midi, faite enſuite des Lois du vingt-cinq Juillet, appelle au ſecours de la Patrie en danger, deux mille quatre cents hommes deſtinés à ſervir ſeulement pendant cette Guerre & la durée de la réquiſition.

THE NEWBERRY LIBRARY

La Loi du vingt-deux Juillet, indépendamment de ce nombre, dont la levée ne sauroit être trop prompte, & du complément des cinq Bataillons que ce Département a fournis, appelle encore d'autres défenseurs; elle ordonne la formation de quarante-deux nouveaux Bataillons destinés à former une réserve; le contingent de ce Département est fixé à une Compagnie de cent hommes, dont la réunion doit se faire à Valence. Enfin, elle demande un recrutement de cinq cent trente-trois hommes pour les Troupes de ligne de toutes les armes.

Ils vont tous mériter, ces nouveaux défenseurs, l'honneur de marcher les premiers, de s'inscrire, & d'être choisis pour défendre la Patrie & leurs foyers.

Disposez-vous, Magistrats du Peuple, à concourir, par votre zele & vos soins, à la levée de ces nouvelles phalanges que la Patrie attend pour repousser, de son Territoire, les ennemis qu'on ose faire marcher contre elle.

Que dans le chef-lieu de chaque Canton, par les soins & sous la surveillance de la Municipalité, & en présence des Commissaires, des Registres s'ouvrent au jour qui sera indiqué par eux, au pied de l'Arbre de la Liberté, pour y recevoir les noms de ces nouveaux défenseurs.

Que le jour de cette inscription & de ce dévouement généreux soit comme un jour de fête! Qu'il soit annoncé dès la veille par le son des cloches! Que le bruit des tambours se fasse entendre dès l'aube du jour! Que les noms de Patrie & de Liberté sortent de toutes les bouches, & portent dans tous les cœurs le souvenir de ce premier serment: *vivre libres ou mourir*!

Qu'à ce cri d'un ralliement général, la Garde nationale de chaque Commune, *& tous les Citoyens en état de porter les armes*, se rassemblent sous leurs drapeaux, pour se rendre au Chef-lieu du Canton! Et vous, Magistrats du Peuple, paroissez décorés de votre Echarpe à la tête de ces Troupes citoyennes; précédez-les jusques sur les limites de vos Communes, & que de-là elles continuent leur marche, le cœur plein de vos exhortations paternelles.

Dites-leur: Citoyens! Vous étiez dans les liens du despotisme & de la féodalité; sous vos premiers efforts réunis, les uns tomberent de vos mains, & la Constitution vous affranchit bientôt des autres.

Voilà que les maîtres des Allemands, des Pruſſiens & des Piémontois, ſuſcités par ceux qui nous tyranniſoient alors, amenent leurs légions ſur nos frontieres : ils les font marcher pour nous apporter nos anciennes chaînes, & y ajouter de nouveaux fers.

Les premiers combats, préludes de nos victoires futures, ſont à peine livrés, que nous croyant abattus & découragés par l'appareil de leurs forces qu'ils penſent être impoſant pour nous, ils oſent déjà parler en maîtres dans un manifeſte inſolent, & nous préſenter ces chaînes.

Ainſi, leur autorité, deſpotique & ſuprême encore pour quelque temps, ſur leurs peuples aſſervis, cachant à leurs yeux trompés l'impuiſſance de leur ligue, luttant contre toutes les forces d'un Peuple qui a juré de vivre libre ou mourir, ils lui commandent avec inſolence & ſtupidité de mettre bas les armes devant eux.

Partez! allez vous joindre à vos freres; que votre courage & votre valeur apprennent bientôt à ces lâches ennemis de la Liberté du genre humain, combien ſont vaines leurs tentatives, & combien ſeront foibles des armées d'hommes encore eſclaves, deſtinées à combattre contre des hommes libres.

Allez, & ſouvenez-vous que ſi la Patrie appelle de nouveaux défenſeurs, c'eſt que les plus grandes meſures vont être priſes ; c'eſt que les diſpoſitions qui vont être faites, ſeront ſans doute deſtinées à terminer dans une ſeule campagne, la Guerre, que les deſpotes oſent venir livrer à la Liberté, à l'Égalité, à nos Lois.

Partez généreux Citoyens! la Patrie qui vous réclame ſaura vous récompenſer dignement à votre retour. Déjà par une Loi, ſa ſage prévoyance vous annonce qu'elle veillera ſur le ſort de vos Épouſes & de vos Enfans; elle remplira ſes promeſſes : allez! & juſqu'à ce jour nous en aurons ſoin nous-mêmes.

Partez! vous reviendrez bientôt couverts de la gloire d'avoir combattu des premiers pour votre Patrie, de l'avoir ſervi, de l'avoir ſauvé, & d'avoir bien mérité d'elle.

Allez! cette gloire, le partage de ſes premiers défenſeurs, eſt à vous ; partez! & la Patrie ſera ſauvée.

L'époque de tant de triomphes ne ſauroit être éloignée! La Liberté peut-elle périr avec des guerriers tels que vous, tels que ceux qui vous ont devancé, tels enfin que vos freres des Troupes de ligne?

f29

Partez, généreux Citoyens! volez à cette inſcription glorieuſe. Allez mériter qu'un jour vos derniers neveux, en cherchant dans les faſtes de notre hiſtoire, & dans ces regiſtres, les noms des premiers défenſeurs de la Patrie, puiſſent y montrer les vôtres à leurs contemporains, & leur dire avec orgueil : Mon Pere auſſi combattit pour la Liberté.

Partez! la Victoire vous attend : à votre retour, nous ceindrons vos fronts de ſes lauriers ; vous nous raconterez alors vos exploits; nous les recueillerons pour les tranſmettre à la poſtérité, & vos concitoyens les graveront dans la mémoire de vos Enfans.

Dites encore à ceux dont les noms ſeront dépoſés dans ces regiſtres : ô vous qui les premiers allez courir à la gloire, ſouvenez-vous que les ſuccès & les triomphes de la victoire ſont autant les fruits de la diſcipline, que du courage & de la bravoure !

LE CONSEIL, ouï le Vice-Procureur-Général-Syndic, A ARRÊTÉ que la Proclamation ci-deſſus feroit conſignée dans ſon procès-verbal, & qu'elle feroit, en outre, imprimée, lue, publiée & affichée dans toutes les Villes, Paroiſſes & Communes du Département. Fait en Conſeil permanent du Département de l'Iſere, ſéant à Grenoble, le 10 août 1792, l'an 4e. de la Liberté.

Certifié conforme à l'original. Signés, PLANTA, *Préſident*; DUPORT, *Secrétaire-Général*.

A GRENOBLE, chez J. M. CUCHET, Imprimeur de la Ville.